

Rapport sur les faits saillants

Voici un résumé des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2021.

Extrait du Rapport financier 2021	Fonctionnement	
	Budget 2021	Réel 2021
Revenus	2 215 523 \$	2 411 155 \$
Dépenses	(2 398 734) \$	(2 830 943) \$
Autres activités et réserves	183 211 \$	722 962 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	303 174 \$

Extrait du Rapport financier 2021	Investissement	
	Budget 2021	Réel 2021
Revenus	685 443 \$	1 229 244 \$
Dépenses	(947 250) \$	(336 435) \$
Financement et réserves	261 807 \$	248 719 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	1 141 528 \$

Fête nationale pocatoise



La Fête nationale du Québec est un moment fort pour célébrer le sentiment d'appartenance à la nation québécoise, à sa culture et à son identité. La thématique cette

année est « **Notre langue aux mille accents** », pour évoquer la richesse de la langue française et ses expressions.

Les 23 et 24 juin, plusieurs activités sont proposées par l'organisme de la Fête nationale pocatoise sur les terrains récréatifs du Centre Bombardier

Je vous invite à y participer activement! Consultez la [programmation](#) ou la [page Facebook « Fête nationale pocatoise »](#) pour plus amples renseignements.

Vidange de fosses septiques : dates et précisions

La compagnie Camionnage Alain Benoit a avisé la municipalité que **les dates de vidange des fosses septiques du secteur Ouest* de la municipalité seront du 13 juin au 23 juin 2022** (plutôt que du 1^{er} au 23 juin 2022) en raison de la date de dégel tardive cette année. **Si tout va bien, la compagnie pourra devancer la vidange de quelques jours. Donc dès le 6 juin, assurez-vous de bien dégager la fosse et que l'accès soit facile, sans obstruction (ni voiture ou autre, chien attaché).**

***Routes comprises dans le secteur Ouest : route Jeffrey Sud, 2^e Rang Ouest, route Dionne, chemin des Sables Est et Ouest, chemin Hudon, route Ste-Anne-St-Onésime, 3^e Rang Ouest, rue Bourgelas**

Vidange de fosses septiques : partie Est et partie Ouest en alternance

La vidange de fosses septiques se fait en deux parties sur le territoire, **soit dans la partie Est une année et dans la partie Ouest l'année suivante** et ainsi de suite. Cependant, la Municipalité est dans l'obligation d'envoyer l'avis public concernant la vidange de fosses septiques à tous les citoyens de la municipalité et non plus seulement aux citoyens visés (soit le secteur Est ou secteur Ouest). **Il est important de vérifier que le secteur mentionné dans l'avis public vous concerne pour l'année en cours.**

Plan de développement 2022-2027 : questionnaire à compléter

Le conseil municipal invite les citoyennes et citoyens de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à compléter d'ici le 20 juin 2022 un court [questionnaire](#) visant à mieux connaître vos souhaits, vos besoins et vos suggestions pour notre municipalité.

Les réponses guideront le conseil municipal sur le choix des orientations et des actions à inscrire au plan de développement 2022-2027.

Pour compléter le questionnaire en ligne, rendez-vous au site internet municipal à <https://ste-anne-de-la-pocatiere.com> sous les onglets Citoyens/Questionnaire (plan de développement).

Des copies papier du questionnaire sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00).

À consulter : [document des actions réalisées de 2016 à 2021.](#)

Questionnement sur l'usage du terrain Nord du parc du Petit ruisseau

Ce message s'adresse particulièrement aux gens du secteur des Arpents-verts et des environs

Le parc du Petit ruisseau a été réalisé en 2009-2010 suite aux recommandations d'un comité avisé constitué en ce temps. C'est un très beau parc de quartier!

Le terrain situé au nord du petit ruisseau avait été aménagé pour la pratique du soccer. **Le Conseil municipal se questionne sur un meilleur usage à donner à ce terrain considérant :**

- Que peu ou pas de jeunes ont été vu à jouer au soccer sur ce terrain (quelques-uns s'en servent pour la pratique libre de d'autres sports (golf, frisbee...)) ;
- Que le soccer est bien organisé à la Ville de La Pocatière ;
- Que les buts de soccer requièrent un investissement en entretien (sablage et peinture) et que les normes sont plus strictes aujourd'hui en ce qui concerne la fixation des buts au sol.

Serait-ce :

- D'investir davantage sur le terrain de soccer en assurant l'entretien des buts, un lignage adéquat, des drapeaux aux quatre coins et l'ajout de quelques bancs ?
- D'enlever les buts de soccer et d'entretenir le terrain pour la pratique libre de divers sports ?
- Créer un projet autre (ex. : une forêt nourricière avec des zones d'ombre pour les marcheurs, utiles en période de canicules) ?
- Autres avenues ?

À noter qu'outre l'eau du ruisseau (peu abondante en été), il n'y a pas d'eau au parc du Petit ruisseau ni de service d'aqueduc dans ce secteur.

Veuillez faire part de vos commentaires ou vos suggestions auprès de Sébastien Tirman, agent de développement, par courriel à agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com ou en composant le 418 856-3192.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Le lundi 4 juillet 2022 à 20 h, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. Bienvenue à tous!

Dates de fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le **24 juin** en raison de la Fête nationale du Québec et le **1^{er} juillet** en raison de la Fête du Canada. Aussi, **le bureau municipal et le service de la voirie seront fermés du 23 juillet au 7 août inclusivement**. Un numéro d'urgence va être mis en service d'ici là. **Prendre note que pour les permis de construction accordés, vous devez venir les chercher au bureau municipal avant le 21 juillet.**

Réflexion : impacts des déchets que nous générons en tant que citoyennes et citoyens

Les coûts associés au service de collecte des déchets (incluant le transport et le traitement) ont un impact croissant sur le budget municipal. De plus, la vie utile du site d'enfouissement technique sur le site de Rivière-aux Vases (Cacouna) n'est pas illimitée.

Des solutions à la portée de chacun permettent de limiter la hausse des coûts assumées par la municipalité et d'agir sur la qualité de notre environnement immédiat : appliquer les 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) et maximiser l'usage du bac bleu (recyclage) et du bac brun (compostage).

Les coûts pour le recyclage incluant le coût du transport nous sont essentiellement remboursés par Recyc-Québec. Quant aux coûts pour la matière organique, ils sont significatifs, mais la formule de tarification qui nous a été imposée par la SÉMER est basée sur le nombre de citoyens et non sur le tonnage envoyé à la SÉMER: on paie la même facture à la SÉMER peu importe que nos bacs soient pleins ou vides.

Vous comprendrez donc qu'il est important financièrement de tout mettre ce que l'on peut (**et permis**) dans le bac bleu ou dans le bac brun.

Rappel des matières acceptées au bac brun

Résidus alimentaires : aliments crus, cuits, frits ou périmés, fruits et légumes, viandes, volailles et os, poissons et fruits de mer, oeufs et coquilles, écales de noix et noyaux de fruits, produits laitiers, pâtes, pain, céréales et riz, tartinades, confitures et condiments, graisse animale et végétale, café, filtres à café et sachets de thé

Résidus verts : fleurs et plantes, résidus de jardin et de plate-bande (la terre n'est pas acceptée)

Papiers et cartons souillés : boîtes de pizza ou de pâtisserie, essuie-tout et serviettes de table en papier

Sacs : sacs en papier ou sacs compostables

Tout le reste ne va pas au bac brun. Assurez-vous de mettre les matières dans les bons bacs.

Merci de votre collaboration!

Faites votre tour au marché public!



Les producteurs et les transformateurs de produits agroalimentaires du Marché public de la Grande-Anse, passionnés par leur travail, vous invitent à les rencontrer chaque samedi! Découvrez leurs produits frais et de qualité!

Horaire : les samedis du 2 juillet au 1^{er} octobre de 9 h 30 à 14 h 30
au nouveau site à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ)

Site Internet : marchepublicgrandeanse.ca

Facebook : facebook.com/marchepubliclapocatiere

Propriétaires de chiens

En vertu du règlement n° 210 de la municipalité concernant les animaux, je tiens à rappeler aux propriétaires de chiens :

- L'obligation d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien (en respect aux utilisateurs de la voie publique) ;
- De veiller à ce que le chien ne trouble pas la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes par des aboiements, hurlements ou gémissements continuels ;
- Tout chien gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain ;
- Qu'une licence est obligatoire pour les chiens ayant plus de 3 mois d'âge, disponible au coût de 10 \$ au bureau municipal (licence gratuite pour les chiens-guides). Le chien doit porter cette licence en tout temps.

Quiconque, incluant le gardien d'un animal, laisse cet animal enfreindre l'une des dispositions du règlement n° 210, et quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient par ailleurs au présent règlement commet une infraction et est passible, pour toute violation, d'une amende minimale de cent dollars (100 \$) et maximale de mille dollars (1000 \$) pour une personne physique dans le cas d'une première infraction, et d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) et maximale de deux mille dollars (2000 \$) pour toute personne morale dans le cas d'une deuxième infraction.

Merci de votre collaboration!

Assemblée générale annuelle 2021-2022



QUAND: 15 juin 2022

OÙ: Centre Bombardier La Pocatière
600, 9e rue boulevard Desrochers

HEURE: 18H30

Collations et breuvages
Réservez votre place
418-856-5636, poste 1



Campagne Porte-à-porte 2022

L'Association du cancer de l'Est du Québec est à la recherche de personnes intéressées à donner un coup de main pour sillonner une ou des rues de leur quartier du 14 août au 30 septembre en vue de récolter des dons. Contactez Sylvie Carroll, coordonnatrice des bénévoles : 418 724-0600 poste 2304 | 1 800 463-0806 | scarroll@aceq.org.

Quebec.ca : une page spéciale dédiée à la chaleur accablante ou extrême

Sachez qu'il existe une page spéciale dédiée à la [chaleur accablante ou extrême sur le site Internet Quebec.ca](https://quebec.ca). On y rappelle aux citoyens quoi faire avant, pendant et après de tels épisodes de chaleur et on y trouve notamment de l'information sur :

- Les alertes météorologiques en vigueur ;
- La prévention des coups de chaleur dans les milieux de travail ;
- Les précautions à prendre contre les effets de la chaleur ;
- Les effets de la chaleur sur la santé.

Rosaire Ouellet, maire